



MAIRIE D'ECOLE-VALENTIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 9 AVRIL 2021 A 18H30

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 9 avril 2021 à 18h30 au Centre d'Activités et de Loisirs d'École-Valentin sous la présidence de Monsieur Yves GUYEN, le Maire.

Secrétaire de séance : MELIERES Serge.

Etaient présents : AYMONIN Cédric, BARBEROT Julien, BEAUPAIN Marianne, BOUVIER Céline, CANAUX Régis, DECHOZ Jean-Michel, GRUNENWALD Chrystelle, GUYEN Yves, LABAUNE Benoit, LOYER Mélanie, MALETTE Esther, MARCOUX Philippe, MELIERES Nathalie, MELIERES Serge, MURON Nathalie, NIVON Virginie, RIEZZO Isabelle, ROUX Georges, ROY Pascale, SCHMITT Laurent, TODESCHINI-GARDOT Isabelle, YILDIRIM Kadir.

Excusés : HERTGEN Patrice ayant donné pouvoir à SCHMITT Laurent, NIVON Virginie ayant donné pouvoir à GUYEN Yves jusqu'à son arrivée, MURON Nathalie.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 mars 2021.

- 1) Compte de gestion 2020 (délibération) ;
- 2) Compte administratif 2020 (délibération) ;
- 3) Affectation du résultat 2020 (délibération) ;
- 4) Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées à Grand Besançon Métropole (délibération) ;
- 5) Vote des taux d'imposition 2021 (délibération) ;
- 6) Reversement du budget annexe « caveaux » au budget principal communal 2021 (délibération) ;
- 7) Contribution du budget principal 2020 au budget CCAS (délibération) ;
- 8) Vote du budget primitif 2021 (délibération) ;
- 9) Vote du budget annexe « caveaux » 2021 (délibération) ;
- 10) Mise en place d'une participation de l'employeur à la complémentaire santé des agents (délibération) ;
- 11) Emplois saisonniers (délibération).

AFFAIRES COURANTES

Approbation du compte-rendu du vendredi 5 mars 2021 :

Sans remarques, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du 5 mars 2021.

Monsieur le Maire introduit la séance budgétaire en précisant que le budget a été travaillé autant dans sa forme que dans son contenu pour garder le cap et mettre en œuvre les engagements de campagne.

Il est marqué par la crise sanitaire et ses conséquences avec le risque de répercussions éventuelles sur le budget communal si la crise perdure.

La construction du budget 2021 se veut volontariste, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement pour permettre de maintenir l'investissement à un bon niveau.

Il remercie les adjoints et les membres des commissions qui ont principalement travaillé les propositions budgétaires d'investissement.

Il est à noter que :

- La commune n'aura pas recours à l'emprunt pour assumer les investissements prévus en 2021.
- L'objectif de conserver une capacité d'autofinancement de l'ordre 300 000 € est atteint.
- La politique de non augmentation des taux de fiscalité est maintenue.

Monsieur le Maire remercie chacune et chacun pour son implication à la construction du budget 2021, notamment la conseillère aux décideurs locaux de la commune, Mme Karine SABY- LAUDIJOIE, et les élus et agents en charge du budget pour la construction et la présentation de cette édition 2021.

Monsieur l'adjoint aux finances précise que les comptes présentés ont été établis dans le pur respect de la nomenclature définissant les règles comptables et financières applicables aux collectivités locales.

Le fil conducteur de notre réflexion, pour toute la durée de la mandature, est une gestion financière rigoureuse des comptes communaux. Ceci nous permet de définir « une ligne de conduite sans sortie de route » et par conséquent de dégager des possibilités d'investissements.

Préalablement nous avons défini certains « incontournables » à savoir :

- Le maintien de notre capacité annuelle d'autofinancement à 300 000 €.
- Le traitement particulier du dossier Gendarmerie, qui génère un équilibre entre les recettes et les dépenses d'entretien.
- Le principe de recours à l'emprunt (principal endettement de notre commune à moyen ou long terme), considéré comme une ressource budgétaire destinée à financer les investissements d'équipements spécifiques ou d'acquisitions de biens durables immobilisés. En aucun cas l'emprunt ne doit combler le déficit éventuel de la section Fonctionnement et encore moins une insuffisance de ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette.

A ce titre la commission finances s'est réunie en date du 24 mars dernier en présence de tous ses membres et accompagnée par Mme SABY-LAUDIGEIS, notre conseillère, afin de rendre un avis consultatif sur les comptes présentés.

Les membres de la commission ont eu à disposition une analyse détaillée et expliquée, ventilant la présentation des chapitres conformément au plan comptable d'une part, ainsi qu'un tableau explicatif des dépenses d'investissement, constituant l'ossature financière de l'équilibre du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021 d'autre part.

Le compte rendu (joint à la présente convocation de ce conseil), vous a permis de prendre connaissance de sa conclusion. Celle-ci sera validée par votre vote.

Avant de passer à la présentation sur un principe identique à ce que vous avez découvert l'année passée, je souhaiterais remercier la qualité du travail entrepris par toute l'équipe et sans oublier les adjoints qui ont apporté une collaboration efficace, dans un contexte encore particulier. »

Approbation du compte de gestion 2020 / compte administratif 2020 : budget principal et budget annexe caveaux (délibérations) :

Monsieur l'adjoint aux finances présente le résultat du compte de gestion 2020, réalisé par Monsieur le Trésorier et le résultat du compte administratif 2020 de la commune. Ces derniers sont identiques et ont été validés par le Trésorier.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, les membres conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2020 du budget principal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2020 du budget annexe caveaux.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote du compte administratif, sur proposition du Président de séance, et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2020 du budget principal.

Puis sur proposition du Président de séance, et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2020 du budget annexe caveaux.

Affectation du résultat 2020 (délibération) :

Monsieur l'adjoint aux finances souligne que le budget 2020 est de 1 789 806,74 € dont un solde de fonctionnement de 872 641,91 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de l'affectation du résultat 2020 au budget primitif 2021, soit 372 641,91 € sur la section d'investissements et 500 000 € en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de transférer le montant mis de côté en fonctionnement en investissement durant l'année budgétaire, en cas de nécessité, alors que l'inverse est impossible. Par ailleurs, le montant transféré en section d'investissement servira au financement des investissements de l'année 2021.

Arrivée d'une conseillère municipale.

Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées à Grand Besançon Métropole (délibération) :

Grand Besançon Métropole détient la compétence « Voirie – Eclairage public » depuis le 1^{er} janvier 2019. Dans le cadre de ce transfert de compétences, des transferts de charges ont été votés en parallèle pour l'exercice de cette compétence : une Attribution de Compensation (AC) en Fonctionnement et une AC en Investissement.

Imputée en section d'investissement sur le compte 2046, l'AC d'investissement fait obligatoirement l'objet d'un amortissement comptable.

L'amortissement de l'AC d'investissement conduit à une charge en fonctionnement et à une recette en investissement. Ainsi, l'AC d'investissement viendrait au fil des années progressivement peser sur l'épargne brute de la commune, si elle n'était pas neutralisée.

Il est donc proposé au conseil municipal d'opter pour une neutralisation de l'amortissement de l'AC d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, se prononcent en faveur de la neutralisation totale de l'amortissement de l'attribution de compensation en investissement pour l'année 2021.

Vote des taux d'imposition 2021 (délibération) :

Compte tenu de sa suppression, les communes ne doivent pas voter de taux de Taxe d'Habitation (TH) en 2021. Elles retrouveront le pouvoir de taux pour la TH des résidences secondaires en 2023.

Le taux de foncier bâti, majoré de l'ancien taux départemental, devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

La perte de ressources de la TH des résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le transfert de la part départementale de foncier bâti se traduit par un "rehaussement" du taux communal de TFPB : le taux départemental de TFPB 2020 (18,08 %) vient s'ajouter au taux communal 2020 (12,06 %), soit 30,14 %.

Les communes doivent voter ce nouveau taux de référence 2021 pour le foncier bâti.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021, soit :

Taxes	Taux de référence communaux 2021
TAXE FONCIER BATI	30,14%
TAXE FONCIER NON BATI	22,63%

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les taux communaux pour le foncier bâti et le foncier non bâti tels que présentés ci-dessus.

Madame l'adjointe à la communication souligne qu'une bonne information devra être faite auprès de la population afin de leur indiquer que la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition, mais que le nouveau taux sur le foncier bâti est lié à la disparition de la colonne du Département sur la feuille d'imposition des redevables.

Reversement du budget annexe « caveaux » au budget principal communal 2021 (délibération) :

Le budget annexe « caveaux » 2021 de la commune fait ressortir un excédent d'investissement de 27 300 €. Aucuns travaux d'investissement ne sont prévus sur ce budget en 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider un reversement 27 300 € du budget annexe « caveaux » au budget principal 2021.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le reversement de 27 300 € du budget annexe « caveaux » au budget principal 2021.

Contribution du budget principal 2021 au budget CCAS (délibération) :

Le budget primitif 2021 de la commune prévoit d'abonder d'un montant de 11 626,67 € le budget du CCAS d'Ecole-Valentin afin qu'il puisse mener ses missions d'actions sociales et prendre en charge le coût du repas des aînés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'abondement de 11 626,67 € du budget principal au budget CCAS.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent un abondement de 11 626,67 € du budget principal 2021 de la commune au budget CCAS d'Ecole-Valentin 2021.

Vote du budget primitif 2021 (délibération) :

Monsieur l'adjoint aux finances fait lecture du compte-rendu de la commission du 24 mars 2021 présentant le budget primitif 2021 de la commune.

Monsieur le rapporteur de la commission finances présente la structuration du budget 2021 de la commune.

Le budget primitif 2021 s'établit comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2021

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 334 792,00	2 834 792,00
INVESTISSEMENT	2 519 496,16	2 587 626,91

Après présentation du budget primitif 2021 et sur proposition de monsieur le Maire, et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2021.

Vote du budget annexe « caveaux » 2021 (délibération) :

Monsieur l'adjoint aux finances détaille les lignes budgétaires du budget annexe caveaux. Il en ressort pour l'année 2021 :

BUDGET PRIMITIF ANNEXE CAVEAUX 2021

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	14 319,60	28 924,04
INVESTISSEMENT	36 000,00	36 000,00

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, approuvent le budget primitif annexe caveaux 2021.

Mise en place d'une participation de l'employeur à la complémentaire santé des agents (délibération) :

Prise sur le fondement de la loi du 9 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'ordonnance du 17 février 2021 oblige les employeurs publics à financer au moins 50 % de la complémentaire santé des agents publics, comme c'est déjà le cas dans le secteur privé.

Cette obligation de prise en charge à 50 % va s'appliquer progressivement et au plus tard en 2026 à tous les employeurs publics des trois versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière). Elle concernera tous les agents publics, sans distinction de statut.

La transition vers le régime cible doit commencer dès 2022 avec une prise en charge de la complémentaire santé à hauteur de 25 %.

L'employeur devra également participer aux contrats de prévoyance couvrant les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

En 2019, la commune a mis en place une participation forfaitaire de 5 euros par agent pour la prévoyance.

Il est proposé au conseil municipal d'instituer, dès le 1^{er} mai 2021, une participation financière à hauteur de 10 € par agent pour ceux ayant souscrit un contrat de complémentaire labellisé.

Après avoir entendu l'exposé des motifs ci-dessus, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux contrats labellisés au niveau national par les organismes compétents pour leur caractère solidaire et responsable qui auront été conclus par les agents à compter du 1^{er} mai 2021.

2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé par un montant forfaitaire de 10 € par mois et par agent.

A la demande d'une conseillère municipale, il est précisé que les agents ne sont pas obligés de changer de mutuelle ou d'adhérer à une mutuelle imposée par l'employeur. Selon ce choix, ils pourront alors bénéficier ou non de la participation employeur à la complémentaire santé.

Emplois saisonniers (délibération) :

La commune recrute depuis plusieurs années des jeunes résidant exclusivement sur la commune au sein de ses services techniques afin de pallier les absences des agents titulaires pendant les vacances d'été et d'appréhender les différentes missions exercées dans un service public.

Ils seront recrutés pour une période de 4 semaines consécutives entre le 14 juin et le 31 août 2021 à raison de 35 heures par semaine (+ heures complémentaires si nécessaire).

Pour pouvoir être retenus, ils devront répondre favorablement aux critères ci-dessous :

- 1° - les aptitudes au regard des besoins identifiés,
- 2° - les périodes de disponibilité,
- 3° - être majeur et titulaire impérativement du permis B depuis plus de 6 mois à la date de l'embauche.

Les candidatures devront être transmises au secrétariat de mairie jusqu'au 14 mai 2021 inclus.

Cette année, il est proposé de recruter 4 emplois saisonniers pour l'été.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité lié au remplacement des agents du service technique durant leurs congés d'été.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- décident le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité :

Intitulé des postes	Période	Durée hebdomadaire de service	Fonction
4 Adjoints techniques	Contrat d'une durée de 4 semaines sur la période du 14 juin au 31 août 2021	35 H	Agent polyvalent

La rémunération des agents sera calculée par référence au grade d'adjoint technique territorial à l'échelon 1.

- précisent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 ;

- autorisent le Maire à effectuer les formalités de recrutement des agents et à conclure les contrats d'engagement correspondant ainsi que toutes pièces utiles relatives à ces dossiers.

Monsieur le Maire fait état des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

AFFAIRES COURANTES

- **Cheminement piéton rue de la Prairie :** Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu par des riverains de la rue de la Prairie concernant le dossier de création d'un cheminement piéton reliant la rue de la Prairie à la rue du Vallon.
Monsieur le Maire retrace l'historique de ce dossier avec la mise en place d'un emplacement réservé sur ce secteur dans le PLU de la commune et les échanges avec les propriétaires des parcelles concernées sur le montant des terrains à acquérir.
Par ailleurs, il est précisé que GBM doit reprendre la voirie de la rue du Vallon et qu'il est donc envisagé de lier la réalisation de ces travaux à la création du cheminement piéton.
Il souligne également qu'une étude pour la création de ce cheminement piéton d'une part et l'acquisition de terrains, d'autre part, ont été budgétisés en 2021 pour avancer sur ce dossier.
- **Scolaire :** Cette semaine, l'accueil des enfants de soignants et de personnels prioritaires s'est déroulé mardi à l'école et au périscolaire de Pirey. Jeudi et vendredi, les enfants ont été accueillis au groupe scolaire sur le temps scolaire et périscolaire, dans un souci de limitation des espaces à nettoyer. Pour le mercredi et pour les deux semaines de vacances scolaires, l'UFCV gère l'accueil au périscolaire sur inscription. Les familles doivent fournir les repas car le prestataire habituel est fermé.
Les conseils d'école ont eu lieu en visio le 30 mars en élémentaire et le 6 avril pour la maternelle. Malgré le contexte, certaines sorties scolaires restent au programme : « La citadelle chante » pour la classe de CE1, les sorties à la ferme pour les classes de maternelle. Les équipes enseignantes remercient la commune pour les investissements réalisés pour le groupe scolaire et le financement des transports.
Une campagne de tests salivaires a eu lieu mardi 30 mars pour les élèves d'élémentaire volontaires. 141 enfants ont été testés sur 162, ainsi que les enseignants et adultes volontaires. Aucun cas positif n'est à déplorer.
- **Communication :** Madame l'adjointe à la communication précise que les habitants sont informés de la mise en place de l'application Intramuros dans les Echos du conseil. Lors du dernier conseil municipal, nous comptabilisons 257 abonnements (petite cloche jaune activée) et 217 visiteurs uniques sur la période 1^{er} janvier – 5 mars. Nous comptons aujourd'hui 473 abonnements et 313 visiteurs uniques sur la période 1^{er} janvier – 5 mars. Le bouche-à-oreille fonctionne bien, les retours sont positifs.
- **Travaux MCV :** La mise en place des armatures de fondations a débuté semaine 13, suivront le coffrage et la pose des divers réseaux sous radier (dalle porteuse coulée à même le sol) avant le coulage de cette dalle béton.
Le branchement des eaux usées sur le réseau situé sous la rue du Champs Sirebon nécessite l'installation d'une pompe de relevage, pour des contraintes d'altimétries. Après réflexion le maître d'ouvrage n'a pas souhaité ce type d'équipement pour des raisons d'utilisation et de coûts d'entretien.

C'est pourquoi, il a été retenu de raccorder les eaux usées de la MCV (Maison communale de Valentin) sur le futur réseau prévu Chemin des Fermes, en mutualisant les coûts avec l'initiatrice du projet de construction prévu sur ce même chemin.

Pour rappel, le réseau d'eaux usées de l'ancienne MCV se déversait dans une fosse septique qui était raccordée à l'égout situé rue du Champs Sirebon.

- **Arbres dangereux rue des Vergers :** En prolongement du diagnostic demandé par la municipalité à l'ONF (Office National des Forêts), il s'avère qu'un nombre important d'arbres ont été retenus dangereux par le technicien. Ce dernier a d'ailleurs préconisé une coupe blanche sur la longueur de cette rue.
Cependant, pour des raisons de coûts et afin de préserver l'effet acoustique qu'apportent ces arbres, il a été envisagé de n'abattre que ceux présents en bord de voirie. La municipalité est dans l'attente des devis.
- **Présentation des enseignes commerciales implantées dernièrement :**
 - o Enseignes dans la galerie marchande :
 - ✓ Jules & John cafétéria et viennoiserie,
 - ✓ La boutique du coiffeur,
 - ✓ Restaurant Plancha Box,
 - ✓ Boutique de prêt à porter Comme des loups.
 - o Enseignes dans la zone de Valentin
 - ✓ LDCL (Platinum Informatique) 51, rue de Châtillon,
 - ✓ 1.2.3. Pare-brise (en lieu et place de Biomonde) 1, rue de la Combe du Puits,
 - ✓ Magasin Aldi (en lieu et place de Leader Price) 39, rue de Châtillon,
 - ✓ Magasin Tool Station (en lieu et place de Tape à l'œil) 1, rue de la Combe du Puits.
- **Commission Animation/vie associative :**
 - o Rénovation terrain Ecole-Valentin et complexe sportif : une rencontre a eu lieu entre les communes d'Ecole-Valentin, Pirey et le FCGB concernant la réflexion sur les besoins de terrains de football synthétiques à Ecole-Valentin et Pirey dans le cadre du projet de complexe sportif. L'objectif est d'optimiser les équipements sportifs afin de répondre aux besoins du FCGB mais également des autres clubs et associations de nos deux communes.
 - o Prochaine réunion de la commission animation/vie associative, le 15 avril 2021.

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE :

Délibération 2021-17 : Approbation du compte de gestion 2020 : budget principal

Délibération 2021-18 : Approbation du compte de gestion 2020 : budget annexe caveaux

Délibération 2021-19 : Approbation du compte administratif 2020 : budget principal

Délibération 2021-20 : Approbation du compte administratif 2020 : budget caveaux

Délibération 2021-21 : Affectation du résultat 2020

Délibération 2021-22 : Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées à Grand Besançon Métropole

Délibération 2021-23 : Vote des taux d'imposition 2021

Délibération 2021-24 : Reversement du budget annexe « caveaux » au budget principal communal 2021

Délibération 2021-25 : Contribution du budget principal 2020 au budget CCAS

Délibération 2021-26 : Vote du budget primitif 2021

Délibération 2021-27 : Vote du budget annexe « caveaux » 2021

Délibération 2021-28 : Mise en place d'une participation de l'employeur à la complémentaire santé des agents

Délibération 2021-29 : Emplois saisonniers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

La prochaine séance publique du conseil municipal est fixée au **vendredi 7 mai 2021 à 19h00 au CAL.**